

## Opter pour une chaufferie au bois à Caen (Calvados)

Dans une copropriété, les charges de chauffage représentent l'une des principales dépenses et pèsent lourd sur le budget des ménages. C'est ce que raconte Janine Chabbert, présidente d'un conseil syndical de copropriété à Caen, songeait depuis longtemps à faire des économies sur ce poste budgétaire. Ayant des convictions écologiques, elle avait remarqué que le chauffage au bois se développait dans sa région au sein des établissements publics : maisons de retraite, hôpitaux... Mais en bonne gestionnaire, elle savait que pour emporter l'adhésion des copropriétaires de sa résidence de 54 logements, il fallait d'abord démontrer que le bois était un combustible bon marché ! « Je me suis dit que l'on pourrait envisager de passer au chauffage au bois quand le baril de pétrole atteindrait 55 dollars », explique-t-elle. Néanmoins, en prévision de cette hausse des prix inéluctable, elle avait commencé à s'informer sur les chaudières à bois, les possibilités d'approvisionnement, tout en associant le conseil syndical et le syndic à cette démarche. Pour sensibiliser les résidents à ce projet, elle propose, au terme de sa deuxième année de recherche, d'inviter à l'assemblée générale de copropriété un technicien en chaufferie pour expliquer comment fonctionne une chaudière à bois. Malheureusement, les copropriétaires ne se montrent pas du tout convaincus par l'intérêt d'abandonner le chauffage au fioul pour le bois. « L'exposé était sans doute trop technique », concède-t-elle. « Alors, il a fallu faire de la pédagogie, et ceci pendant trois ans ! »

Obstinée, elle n'hésite pas à remettre le sujet sur le tapis, tant lors des réunions du conseil syndical que lors des soirées festives, répondant aux questions de ses voisins et maîtrisant de mieux en mieux le dossier. Elle explique qu'une chaudière à bois automatique ne tombe pas en panne plus souvent qu'une autre et ne nécessite pas d'être rechargée manuellement en bûches comme un poêle à bois. En effet, c'est un camion souffleur qui remplit un silo avec des plaquettes de bois alimentant la chaudière par une vis sans fin. « Techniquement, le changement de mode de chauffage n'était pas trop compliqué à réaliser. Nous avons



Livraison du combustible : des plaquettes de bois provenant des déchets de scieries voisines.

une chaufferie assez grande pour accueillir le silo de 50 m<sup>3</sup> et nous disposons de deux chaudières. Il a suffi de demander au chauffagiste de remplacer l'une d'elles par une chaudière à bois. » Pour appuyer cette démarche, le conseil syndical a fait réaliser un prédiagnostic thermique de l'immeuble qui a permis de calculer les économies réalisables et le dimensionnement de la nouvelle chaudière. « Parmi tous les modes de chauffage envisagés, c'est le bois qui donnait le meilleur rapport qualité-prix », explique la dynamique retraitée. Aussi, l'assemblée générale a-t-elle finalement voté à l'unanimité la mise en place de la chaudière à bois. Le projet a été financé à 50 % par l'ADEME et le conseil régional, le reste de l'investissement étant pris en charge par le chauffagiste et inclus dans le contrat d'entretien des deux chaudières. Dans cette région de forêts, où la filière bois est déjà bien développée, la mise en œuvre de cette initiative n'a pas posé de problème majeur. « Nous nous fournissons en bois